



## Concours de nouvelles maçonniques (2<sup>e</sup> Salon maçonnique du Livre et de la Culture de Rennes)

L'Institut Maçonnique de France-Bretagne, association loi 1901, organise dans le cadre du 2<sup>e</sup> Salon Maçonnique du Livre et de la Culture de Rennes (6/7 avril 2013) un concours de nouvelles maçonniques, sous l'égide de l'Institut Maçonnique de France

### Article 1. Participation

Sans la moindre limitation, le concours est ouvert à toute personne écrivant des nouvelles, ayant déjà publié ou pas.

### Article 2. Durée

Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 Décembre 2012 (date limite de réception des nouvelles).

### Article 3. Forme

- a) **Genres :** Le concours est ouvert à toute forme de nouvelles (thrillers, polars, historiques, drames, comédies, symboliques, etc.)
- b) **Format :** Sans minimum, la nouvelle fera un maximum de 40 feuillets de 1.500 signes (soit approximativement 60.000 signes), l'idéal se situant plutôt autour de 30 feuillets.
- c) **Envoi :** Les nouvelles seront envoyées sous forme de fichier informatique à l'adresse de l'IMF-Bretagne et un exemplaire papier sera envoyé par courrier postal.
- d) **Texte inédit :** Les nouvelles doivent être inédites et, donc, ne jamais avoir été publiées sous quelque forme que ce soit (ouvrages, anthologies, périodiques, internet...)
- e) **Nombre de nouvelles soumises :** Chaque participant pourra soumettre un nombre de cinq nouvelles au maximum, mais une seule par postulant sera susceptible d'être primée.
- f) **Auteur unique :** chaque nouvelle doit être écrite par un auteur unique.

#### Article 4. Thème

**La nouvelle doit être consacrée, directement ou indirectement, à un ou des éléments de l'univers maçonnique issus des trois premiers degrés de la franc-maçonnerie : que l'un des principaux protagonistes soit franc-maçon, que la nouvelle se déroule dans l'univers de la maçonnerie, ou qu'elle mette en scène allégoriquement un thème symbolique de la franc-maçonnerie, etc...**

#### Article 5. Jury

Le jury est composé de douze membres à caractère paritaire : hommes/femmes, maçons/profanes, Rennais/non-Rennais... Il est composé d'auteurs reconnus, de libraires, de journalistes, de représentants de collectivités locales...

Il est présidé par le président de l'IMF qui a double voix en cas d'égalité.

- Il n'y aura pas d'ex-aequo.
- Aucun membre du jury ne peut participer au concours.
- Les décisions du jury sont sans appel.

En fonction du nombre de nouvelles reçues, une pré-sélection sera effectuée par le comité de lecture de l'IMF-Bretagne composé de membres des différentes obédiences appartenant à l'IMF et représentées localement.

#### Article 6. Processus de sélection

Le processus de sélection sera fait en deux étapes :

1/ Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012 : envoi des nouvelles et d'un bref dossier explicitant le parcours de l'auteur. Aucun manuscrit ne sera restitué à son auteur. L'IMF en général et l'IMF-Bretagne en particulier s'engagent, en contrepartie, à ne faire usage d'aucun des textes soumis au concours sans accord préalable de son auteur.

2/ Entre 25 et 30 nouvelles seront sélectionnées par le comité de pré-sélection et soumises au jury.

#### Article 7. Résultats et proclamation des prix.

Seront décernés trois prix. (Ces trois textes ainsi que les sept accessits retenus par le jury figureront dans un recueil publié. Voir article 8)

Les résultats seront proclamés dans le cadre du Salon Maçonnique du livre et de la culture de Rennes, le Samedi 6 avril 2013.

**Article 8 : Recueil-anthologie des 10 meilleures nouvelles**

L'IMF-Bretagne concevra et fera éditer un recueil contenant les 10 meilleures nouvelles retenues par le jury, dont les auteurs auront préalablement cédé leur droit à titre gracieux (pour ce seul recueil et à concurrence d'un chiffre de ventes de 1500 exemplaires ; au-delà, un contrat pourra être établi entre l'éditeur et les nouvellistes).

Le recueil sera édité pour le Salon maçonnique du livre et de la culture de Rennes 2013.

Les auteurs recevront gracieusement 2 exemplaires de cet ouvrage à titre justificatif.

Les nouvelles resteront l'entière propriété de leurs auteurs qui seront ensuite, libres de les rééditer dans un ouvrage propre, une publication, personnelle ou collective (limite : l'ouvrage collectif ne devra pas dans ce cas réunir plus de 50% des auteurs présents dans le Recueil-anthologie du Salon 2013)

L'auteur accepte par sa participation - et s'il fait partie des 10 nouvelles primées et publiées dans le recueil - de voir tout ou partie de sa nouvelle publiée à des fins gracieuses et promotionnelles pour l'IMF ou l'IMF-Bretagne dans les deux ans du salon (soit avant la tenue du suivant) dans quelque support que ce soit (programme de salon, périodiques maçonniques...). Il en sera naturellement chaque fois avisé préalablement.

**Article 9. Inscriptions & renseignements**

**Pour être autorisé à concourir**, la fiche d'inscription ci-dessous, dûment complétée, doit être **impérativement** renvoyée par email à : [imf.bretagne@gmail.com](mailto:imf.bretagne@gmail.com) ou par courrier à l'adresse suivante (mêmes adresses pour contact ou renseignement) :

IMF-Bretagne – Mairie de Corps-Nuds – Rues de 3 Marie – 35150 Corps-Nuds

La/Les nouvelle(s) pourra/ont être envoyée(s) simultanément ou ultérieurement accompagné d'un petit dossier ou d'une petite fiche de présentation sur l'auteur, document dans lequel il pourra, le cas échéant, apporter quelques éléments d'explication sur sa nouvelle, son axe, ses choix narratifs... Aucun dossier ne sera restitué à son auteur.



### FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS DE NOUVELLES MACONNIQUES 2013

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Pseudonyme d'auteur (le cas échéant) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

souhaite m'inscrire au concours « Nouvelles maçonniques » organisé par l'IMF-Bretagne, dans le cadre du 2<sup>e</sup> Salon maçonnique du Livre et de la Culture de Rennes (2013) et accepte les conditions énoncées dans le règlement ci-dessus rédigé.

Date :

Signature :